

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées aucune
- Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Emploi de la substance / de la préparation Étanchement
- 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH
Neustrasse 7
CH-8273 Triboltingen

Tel. 076 - 5 69 00 55
- Service chargé des renseignements : Tel./Fax: 044/9405110
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique
("Centre Tox Suisse")
Freiestrasse 16
CH-8023 Zurich

Tel.: 145 (24H)

Tél. 0442 51 51 51 (du lundi au vendredi de 8h00 à 16.00 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS05 corrosion
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

GHS07
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS05

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** **Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:** **Clinker ciment de Portland pauvre en chromate**
- **Mentions de danger** **H315 Provoque une irritation cutanée.**
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
 - P102** **Tenir hors de portée des enfants.**
 - P260** **Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**
 - P280** **Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**
 - P301+P330+P331** **EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.**
 - P303+P361+P353** **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].**
 - P304+P340** **EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.**
 - P305+P351+P338** **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**
- **2.3 Autres dangers** **Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxiques (PBT) est. Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) est considéré (si non mentionné dans la section 3).**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** **Non applicable.**
- **vPvB:** **Non applicable.**

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Clinker ciment de Portland pauvre en chromate Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	10-<20%
CAS: 65997-16-2	ciment Aluminat Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<10%

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales :** **Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 2)

- **après inhalation :** *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.*
- **après contact avec la peau :** *Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*
- **après contact avec les yeux :** *Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.*
- **après ingestion :** *Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** *Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Non nécessaire.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** *Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** *Bien dépoussiérer.
Ne pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.*

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 3)

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.
Respirateur en cas de formation d'aérosols.
A protéger de l'humidité.

- **Préventions contre les incendies et les explosions:** **Tenir des appareils de protection respiratoire.**
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** **Aucune exigence particulière.**
- **Indications concernant le stockage commun :** **non nécessaire**
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** **Tenir les emballages hermétiquement fermés**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** **Sans autre indication, voir point 7.**

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 65997-15-1 Clinker ciment de Portland pauvre en chromate

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m ³
S;Staub	

- **Indications complémentaires :** **Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** **Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.**Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.****Conserver à part les vêtements de protection.****Eviter tout contact avec la peau****Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau**

- **Protection respiratoire :** **En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**

- **Protection des mains :** **Gants de protection.**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.**

- **Matériau des gants** **Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.**

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 4)

- Gants en caoutchouc**
- Temps de pénétration du matériau des gants : **Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.**
 - Protection des yeux : **Lunettes de protection hermétiques.**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Aspect:
- Forme : poudre
 - Couleur : gris
 - Odeur : caractéristique
 - Seuil olfactif: Non déterminé.
- valeur du pH à 20 °C: 12
- Modification d'état
- Point de fusion : non déterminé
 - Point d'ébullition : inapplicable
- Point d'éclair : non applicable
- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non déterminé.
- Température de décomposition : Non déterminé.
- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosivité :
- inférieure : Non déterminé.
 - supérieure : Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non applicable.
- Densité : 1,135 g/m³
- Densité relative. Non déterminé.
 - Densité de vapeur: Non applicable.
 - Vitesse d'évaporation. Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : peu soluble
prend hydrauliquement
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité :
- dynamique : Non applicable.
 - cinématique : Non applicable.
- Teneur en solvants : solvants organiques 0,0 %
- 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 5)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: aucun connu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
 - de la peau : Provoque une irritation cutanée.
 - des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 6)

- vPvB: **Non applicable.**
- 12.6 Autres effets néfastes **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : **évacuation selon les dispositions en vigueur**
- Note **Mélanger les résidus de produit avec de l'eau, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.**
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : **Evacuation conformément aux prescriptions légales.**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR, ADN, IMDG, IATA **néant**
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR **néant**
- ADN, IMDG, IATA **néant**
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe **néant**
- 14.4 Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA **néant**
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
- Polluant marin : **Non**
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur **Non applicable.**
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC **Non applicable.**
- Indications complémentaires de transport : **Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.**
- "Règlement type" de l'ONU: **néant**

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I **Aucun des composants n'est compris.**
- Prescriptions nationales :
- Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II : **Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse)**
- Indications sur les restrictions de travail : **Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.**

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.05.2018

Numéro de version 18

Révision: 18.05.2018

Nom du produit Servoflex DMS 1 K Plus SuperTec

(suite de la page 7)

Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

classe B (Classification propre)

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Service établissant la fiche technique :**

Services sécurité de travail et protection de l'environnement

- **Logos et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**
- **Remarque**

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.

CH/FR